

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL81

présenté par  
M. Bourdouleix et M. Morin

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 : « A l'exception des déclarations de situation patrimoniale, ...  
(*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement exclut du projet de loi la publication par la Haute autorité de la déclaration de situation patrimoniale déposée par les députés.